

Les familles sans enfant ou avec enfants : aisance ou pauvreté? Les faits au Canada et au Québec de 1971 à 1987

Families With Children and Without Children: Poverty or Affluence? Evidence for Canada and Québec from 1971 to 1987

Liliane Brouillette, Claude Felteau, Pierre Lefebvre and Alain Pelletier

Volume 67, Number 1, mars 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/602027ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/602027ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Article abstract

This study compares the economic well-being of families with and without children and looks into their place in the size distribution of income, in Canada and Québec from 1971 to 1987. The evidence presented in the paper suggests that having children reduces the chances of affluence and increases the risk of poverty. Viewed from the perspective of the low levels of fertility in Canada and in Québec, the evidence casts some doubts on the consistency of recent changes, by the two levels of government, in the fiscal and transfer policies concerning families with children.

Cite this article

Brouillette, L., Felteau, C., Lefebvre, P. & Pelletier, A. (1991). Les familles sans enfant ou avec enfants : aisance ou pauvreté? Les faits au Canada et au Québec de 1971 à 1987. *L'Actualité économique*, 67(1), 80–102.
<https://doi.org/10.7202/602027ar>

*Les familles sans enfant ou avec enfants:
aisance ou pauvreté?
Les faits au Canada et au Québec de 1971 à 1987**

Liliane BROUILLETTE

Claude FELTEAU

Pierre LEFEBVRE

Alain PELLETIER

*Département des
sciences économiques*

CERPE

Université du Québec à Montréal

RÉSUMÉ — Le but de cet article est d'analyser le statut économique relatif des couples avec enfants et sans enfant sur la période 1971-1987 au Canada et au Québec. On montre que la présence d'enfants dans les familles entraîne un coût d'opportunité en termes de niveau de vie qui réduit substantiellement la possibilité de vivre selon des standards élevés d'aisance matérielle et accroît le risque de pauvreté. Ceci soulève la question de la cohérence des modifications récentes, divergentes selon les paliers de gouvernement, des régimes de la fiscalité directe et des transferts à l'égard des familles avec enfants, dans le contexte actuel des faibles niveaux de fécondité au Canada et au Québec.

ABSTRACT — *Families With Children and Without Children: Poverty or Affluence? Evidence for Canada and Québec from 1971 to 1987.* This study compares the economic well-being of families with and without children and looks into their place in the size distribution of income, in Canada and Québec from 1971 to 1987. The evidence presented in the paper suggests that having children reduces the chances of affluence and increases the risk of poverty. Viewed from the perspective of the low levels of fertility in Canada and in Québec, the evidence casts some doubts on the consistency of recent changes, by the two levels of government, in the fiscal and transfer policies concerning families with children.

1. INTRODUCTION

L'objet de cet article est d'examiner les conséquences sur le statut économique relatif des familles associées à la décision d'avoir des enfants au cours de la période 1971-1987 au Canada et au Québec. Dans la mesure où la présence d'enfants dans

* Cette recherche a bénéficié de l'appui financier du Fonds FCAR. Nous remercions notre collègue Pierre Fortin ainsi que deux lecteurs anonymes pour leurs commentaires et critiques.

les familles entraîne un coût d'opportunité en termes de niveau de vie, on peut alors s'interroger sur la cohérence des modifications récentes des régimes de la fiscalité directe et des transferts relativement aux familles ayant des enfants à charge. Ces réaménagements, divergents selon les paliers de gouvernement, remettent en question l'orientation traditionnelle de la politique familiale et forcent à poser la question des objectifs propres ou réels qu'elle poursuit. La section 2 qui suit développe cette argumentation en tenant compte, en premier lieu, de l'évolution du statut économique, au cours des dernières années, des groupes socio-démographiques les plus dépendants de la société, soit les enfants et les personnes âgées et, en deuxième lieu, des rôles que peut jouer la politique familiale. La section 3 présente quelques mesures du statut économique des familles avec enfants et des familles n'ayant pas d'enfant à charge sur la période 1971-1987 au Canada et au Québec. Enfin, la section 4 analyse la situation de pauvreté et d'aisance relative des familles selon le nombre d'enfants à charge présents.

2. LA POLITIQUE FAMILIALE RÉCENTE DES GOUVERNEMENTS CANADIEN ET QUÉBÉCOIS

Les politiques sociales des deux paliers de gouvernement au Canada à l'égard des familles avec enfants à charge se sont considérablement modifiées au cours des cinq dernières années.

Le gouvernement fédéral a pris un certain nombre de mesures, à partir du budget de mai 1985 et dans le cadre de la réforme de la fiscalité des particuliers en force depuis 1988, qui visent à rendre les transferts publics et les impôts plus progressifs mais qui s'inscrivent aussi dans une logique de réduction du déficit.

Le budget fédéral de 1985 contenait deux modifications importantes: une réduction sur quatre ans de l'exemption fiscale pour enfants à charge devant atteindre le niveau des allocations familiales de 1989 et l'accroissement du crédit d'impôt remboursable. La première mesure aurait rendu à terme, soit en 1989, les allocations familiales non imposables, c'est-à-dire équivalentes à un crédit d'impôt remboursable mais forfaitaire. En 1986, le gouvernement fédéral a décidé que les allocations familiales ne seraient indexées que selon la hausse du coût de la vie supérieure à 3%. La réforme fiscale de 1988 modifie la première mesure annoncée en 1985: l'exemption fiscale pour enfants à charge est remplacée par un crédit d'impôt forfaitaire non remboursable et les allocations familiales restent imposables; la combinaison de ces deux mesures a pour effet de réduire le crédit forfaitaire au fur et à mesure que croît le revenu du contribuable. D'autres dispositions ont rendu encore plus compliqué un système de soutien aux familles déjà fort complexe, notamment la périodicité des versements du crédit d'impôt remboursable, qui dépend du niveau de revenu familial, l'introduction d'un crédit d'impôt remboursable *supplémentaire* pour les enfants de moins de sept ans et la différenciation de la déduction fiscale pour frais de garde selon l'âge des enfants. Enfin, la réforme de 1988 conduit à la conversion des exemptions personnelles, dont celles relatives aux enfants à charge, en crédits d'impôt. Cette disposition vise à accroître l'équité verticale du régime mais elle en réduit aussi l'équité horizontale (voir Cloutier et

Fortin (1989) pour une discussion normative de cette question). Toutes choses égales par ailleurs, elle augmente l'impôt à payer des familles dont le taux marginal de taxation, avant la réforme, était supérieur à 17%.

Le budget fédéral d'avril 1989 poursuit cette direction et rompt avec une longue tradition canadienne d'universalité dans les prestations sociales, avec la disposition concernant la «récupération» via le régime fiscal des allocations familiales et des pensions de la vieillesse¹. Ces décisions ne font pas partie d'une politique explicite qui aurait pour but d'avantager un groupe socio-démographique par rapport à un autre². Mais elles ont indirectement pour effet de défavoriser les familles avec enfants par rapport aux familles sans enfant et aux personnes dites seules, en réduisant les transferts publics qui leur sont versés et en accroissant leur fardeau fiscal relatif.

En revanche, le gouvernement du Québec, à partir du budget 1985-1986 et jusqu'au budget 1988-1989 de la réforme de la fiscalité des particuliers, accroît son soutien économique aux familles avec enfants par une série de mesures de nature fiscale et de nouvelles aides directes.

Le budget provincial de 1985 annonce l'instauration, à partir de l'année d'imposition 1986, d'exemptions personnelles substantielles pour enfants à charge (lesquelles avaient été éliminées pour les enfants de moins de 16 ans lors de la restructuration des allocations familiales en 1967). Cependant, les allocations familiales fédérales deviennent imposables et les allocations provinciales sont soumises à une récupération totale par l'impôt provincial. La déduction fiscale pour frais de garde est réaménagée et bonifiée. Le budget 1987-1988 introduit des dispositions visant à exonérer (réduire) l'impôt à payer des familles avec enfants à faible (moyen) revenu et à supplémenter leur revenu (par le programme APPORT). Il vient en aide aux familles nombreuses en modulant l'allocation de disponibilité selon le rang des enfants et fait partiellement marche arrière sur la récupération des allocations familiales (non récupération à partir du troisième enfant). La réforme fiscale (le budget 1988-1989) abolit la récupération des allocations familiales à l'égard du premier et du deuxième enfant d'une famille, bonifie la réduction d'impôt à l'égard des familles à faible et à moyen revenus, introduit des allocations

1. Les allocations familiales fédérales (et la pension de vieillesse) seront recouvrées, à partir de 1990, au taux de 15% du revenu individuel net (au sens de Revenu Canada) excédant 50 000\$. La disposition de *récupération* réduit, à terme, les dépenses du gouvernement fédéral en faveur des familles. En outre, cette disposition traite différemment les familles avec enfants et les personnes âgées et, parmi les familles, celles avec un ou deux revenus de travail. Le seuil de revenu net à partir duquel la récupération se fait est fixé à 50 000\$; ceci implique, à titre d'exemple, que pour une famille avec un seul revenu net de 55 240\$ et deux enfants, la totalité des allocations familiales est récupérée (environ 786\$ après impôts directs au Canada); le même montant est récupéré chez une personne âgée avec le même revenu, ce qui lui laisse 80% de la pension de vieillesse (3 950\$ — 786\$); et il n'y a pas de récupération auprès d'une famille à *deux* revenus, avec à titre d'exemple un revenu net de 80 000\$, laquelle conservera ses allocations familiales, nettes des impôts personnels, soit 786\$. Ces exemples sont repris du Conseil national du bien-être social (1989).

2. Ceci est évident en considérant le débat politique qui a entouré la «désindexation» partielle des allocations familiales par rapport à l'indexation complète des pensions de vieillesse.

familiales supplémentaires pour les jeunes enfants et des allocations à la naissance (500\$ pour les deux premiers enfants et 3 000\$ pour les suivants). Par contre, les exemptions fiscales sont transformées en crédits d'impôt non remboursables au taux de 20%, ce qui a pour résultat d'augmenter le fardeau fiscal des familles imposées au-delà de ce taux, toutes choses égales par ailleurs. Enfin, le budget 1989-1990 contient une augmentation des allocations à la naissance pour le deuxième enfant et les suivants et indexe selon la croissance du coût de la vie l'ensemble des allocations familiales et les crédits d'impôts (sans se prononcer pour les années ultérieures à 1990).

La préoccupation d'aider plus les familles ressort nettement dans les différents discours du budget qui insistent fortement sur la nécessité des mesures de soutien aux familles à faible et à moyen revenu ainsi qu'aux familles plus «nombreuses». Les mesures touchant les familles nombreuses ne concernent que celles ayant des enfants en bas âge. L'intention nataliste de ces mesures est évidente comme en témoigne le dernier budget (1989-1990) qui fait référence explicitement aux faibles taux de fécondité observés au Québec ces dernières années.

Une caractéristique commune aux deux paliers de gouvernement, qui se dégage de plusieurs de ces mesures, est la recherche d'un système de la sécurité du revenu et d'un régime fiscal plus «progressif». Cette approche peut paraître en partie justifiée lorsqu'on considère l'évolution du statut économique, au cours des vingt dernières années, des deux groupes socio-démographiques les plus dépendants dans la société, soit les enfants et les personnes âgées.

Le revenu des personnes âgées a connu durant cette période une croissance plus rapide que celui de l'ensemble de la population, de sorte que l'incidence de la «pauvreté» (c'est-à-dire la probabilité de faire partie de la population à faible revenu) a diminué radicalement et systématiquement, y compris durant les années quatre-vingt³. Par conséquent, il n'y a virtuellement plus de «faibles revenus» chez les couples formés de personnes âgées, l'incidence de la pauvreté étant concentrée chez les personnes seules âgées, notamment chez les femmes⁴.

Par contre, on n'observe pas la même évolution pour le revenu des familles avec enfants. L'incidence de la pauvreté pour ces familles s'est accrue sensiblement depuis 1980 avec les années de récession. Même si le taux de pauvreté a baissé depuis 1985, il reste très largement supérieur aux taux de pauvreté des familles

3. Voir le Rapport du Conseil national du bien-être social (1988) sur le profil de la pauvreté. Le pourcentage des familles pauvres dont le chef a 65 ans et plus est passé de 29,6% en 1969 à 9,5% en 1986 alors que chez les personnes seules de 65 ans et plus le même pourcentage a baissé de 50,1% à 34,2%. Le Conseil considère comme pauvres les familles et les personnes seules sous les seuils de faible revenu de Statistique Canada. Nous adoptons cette terminologie.

4. L'incidence de la pauvreté chez les personnes âgées seules diminue sensiblement lorsque certains facteurs particuliers sont pris en considération. Par exemple, un revenu provenant de placements ou de loyers implique des avoirs qui pourraient être convertis en rente viagère et donc une «valeur» du revenu plus élevée; le mode d'occupation du logement, locataire ou propriétaire, impliquerait aussi une correction du revenu déclaré; enfin les personnes seules ne vivent pas toujours seules et profitent d'économies d'échelle comme chez les familles. Ces ajustements sont faits par van Oyen (1984).

âgées⁵. De plus, les enfants et leur famille sont plus touchés par la pauvreté et plus gravement que les personnes âgées. Par exemple, en 1985, on estimait à 6,4 milliards de dollars «l'écart de pauvreté» au Canada dont environ 49% était redevable aux familles avec enfants et 9,5% aux personnes âgées⁶; l'écart moyen de pauvreté était de 3 973\$, mais respectivement de 5 508\$, 5 338\$ et de 1 592\$ pour les couples avec enfants, les familles monoparentales et les personnes âgées.

Bien sûr, l'incidence élevée de la pauvreté chez les enfants est liée à l'augmentation tendancielle et relative du nombre de familles monoparentales, les plus touchées par la pauvreté⁷. Ainsi, un groupe important et croissant d'enfants vont passer une partie de leur vie comme membre d'une famille monoparentale. Or, ce statut est fortement corrélé avec pauvreté et vulnérabilité économique. De plus, comme le chef d'une famille monoparentale doit jouer simultanément le rôle de parent et de pourvoyeur il consacre alors moins de temps aux deux tâches qu'une famille bi-parentale. Il s'ensuit qu'il y a un écart de bien-être économique important entre ces familles, les autres familles avec enfants et les personnes âgées⁸.

Ces tendances justifieraient à elles seules beaucoup plus que de simplement accentuer la progressivité des régimes actuels d'imposition et de transferts. Les gouvernements devraient sans doute aussi réviser leurs priorités en ce qui regarde la part relative des ressources et des transferts publics consacrée aux enfants et aux personnes âgées. Il apparaît en effet que les dépenses publiques faites en faveur des personnes âgées ont augmenté beaucoup plus que celles faites pour les enfants. Cette évolution ne peut être attribuée seulement aux «pressions» démographiques mais elle relève aussi de décisions de politique⁹. La pauvreté et les difficultés économiques caractérisant la situation d'un nombre important d'enfants conduisent à une réduction de leurs chances de réussite comme adultes. Cette situation n'est pas sans conséquence sur la croissance économique future dans la mesure où le succès économique d'une société repose sur la qualité de son capital humain, c'est-à-dire

5. Selon les calculs du Conseil du bien-être social (1988), en 1986, au Canada le taux de pauvreté des familles où le chef a moins de 65 ans et les enfants moins de 18 ans était de 16,1% contre 9,5% chez les familles où le chef a 65 ans ou plus. Pour la même année, il y avait 1 016 000 enfants de moins de 16 ans vivant dans une famille à faible revenu, dont 38% appartenaient à une famille monoparentale, contre 480 000 personnes âgées de 65 ans ou plus ayant un faible revenu. Ceci donne respectivement des taux de pauvreté de 17,6% et de 21,5%.

6. L'écart de pauvreté se définit par la différence entre le revenu moyen des ménages à faible revenu et le revenu correspondant au seuil de faible revenu. Ces statistiques sont tirées de l'étude de Messinger, Fedyk et Zeeman (1988).

7. Au Canada en 1986, le taux de pauvreté des familles monoparentales ayant pour chef une femme (homme) de moins de 65 ans et avec des enfants de moins de 18 ans était de 56% (22,9%).

8. En 1987 au Canada, le revenu moyen des familles avec un chef de 65 ans et plus dépassait celui des familles monoparentales de 17% (ils étaient respectivement de 29 859\$ et de 25 374\$).

9. On trouvera dans O'Higgins (1988) une présentation pour plusieurs pays, dont le Canada, de ces évolutions. L'avance, en termes de bien-être économique, des personnes âgées relativement aux enfants ressort aussi très clairement dans les comparaisons internationales. Voir Smeeding, Torrey et Rain (1988) pour une telle comparaison, incluant le Canada. À ce sujet, le démographe américain Preston (1984) a soulevé dans cet article, souvent cité, la question de l'équité intergénérationnelle.

dépend du bien-être économique des enfants et des «investissements» faits, par les parents et la société, pour ceux-ci durant leurs années de formation¹⁰.

La deuxième raison pour laquelle on devrait s'interroger sur l'orientation plus récente de la politique familiale à l'égard des familles avec enfants est son efficacité par rapport à ses objectifs. La politique familiale (québécoise et canadienne) a pour objectif central la compensation horizontale des charges supplémentaires pour la famille induites par la venue et la présence d'enfants. Il s'y ajoute un objectif d'ordre démographique. Des préoccupations de compensation verticale sont venues se greffer à ces objectifs, c'est-à-dire de réduction des inégalités de revenu primaire à nombre d'enfants égal.

Le rôle de la compensation horizontale consiste à prendre des ressources auprès de familles ou d'individus qui ne supportent pas de charges familiales pour les affecter aux familles qui les supportent, selon le nombre et l'âge des enfants et, plus largement, selon le nombre de personnes à charge dans la famille. La notion fondamentale est ici celle de niveau de vie par personne. L'optique prise relève d'une logique de la compensation des charges familiales, qu'on peut qualifier de redistribution horizontale par opposition à la redistribution verticale qui s'effectue des personnes à moyen et haut revenus vers les personnes à bas revenu. Cette compensation peut cependant être envisagée de deux manières. Selon l'approche de la compensation verticale positive, l'aide à apporter à la famille doit être fonction du coût que représente la venue d'un enfant supplémentaire et équivaut au supplément de revenu dont la famille devrait disposer pour que son niveau de vie et celui de chacun de ses membres demeurent constants. Cette approche est privilégiée par le système fiscal français avec les parts fiscales. Dans le système fiscal canadien (québécois) les exemptions fiscales pour enfants à charge jouaient qualitativement ce rôle. Cette approche est souvent critiquée car elle conduit la collectivité à accorder une aide d'autant plus élevée que le revenu familial est important. Selon l'approche de la compensation horizontale normative, la compensation est fondée sur la notion de besoin normatif à satisfaire. Ces besoins normatifs sont supposés être indépendants des caractéristiques sociales de la famille. C'est l'approche développée par les budgets-types qui estiment le coût des besoins types de l'enfant qui doivent être satisfaits. Elle aboutit à une aide fixe (en principe sans condition de ressources et non imposable) pour toutes les familles ayant le même nombre d'enfants. Dans l'approche tant positive que normative on s'efforce généralement de mieux approcher la réalité des coûts en incluant une modulation des aides selon l'âge et la taille de la famille.

Cette redistribution horizontale, qui pourrait être le seul objectif de la politique familiale, vise à limiter l'inégalité des niveaux de vie entre familles ayant un même revenu primaire et un nombre différent d'enfants. L'égalité stricte n'est pas

10. Voir Becker (1988) sur le lien entre croissance et capital humain. Postner (1989) avance qu'environ 60% du stock de capital produisant des revenus au Canada en 1988 est constitué de capital humain.

recherchée, en raison du coût qui serait associé à une telle politique, et peut-être aussi pour ne pas favoriser, par des prestations très substantielles attribuées aux familles nombreuses, la constitution de familles dont la taille excéderait la capacité des parents à prendre réellement en charge tous les aspects de l'éducation de chacun de leurs enfants. En fait, il apparaît que les outils mis en place pour la compensation des charges familiales empruntent aux deux conceptions de la compensation horizontale avec une ligne directrice qui consiste à aider les familles certes, mais à aider les familles les plus défavorisées. En particulier, un glissement s'est progressivement opéré vers l'introduction de la redistribution verticale parmi les objectifs de la politique familiale. Depuis une vingtaine d'années, les pouvoirs publics, devant la montée des dépenses sociales dont la croissance s'avérait difficile à maîtriser, ont redéployé les masses financières de la politique familiale dans le sens d'une politique sélective. Certaines prestations familiales ont été réservées aux catégories sociales défavorisées (p.e. prestations sous condition de ressources comme le crédit d'impôt remboursable pour enfants à charge), les prestations spécialisées se sont multipliées (p.e. allocation de garde, programme APPORT), certaines réductions d'impôt ont été réservées aux familles à faible revenu, certaines aides sont devenues fixes (p.e. la transformation des exemptions fiscales en crédits d'impôt) et imposables. Les préoccupations de redistribution verticale conduisent à aider les familles d'autant plus que leurs ressources sont faibles.

À partir du moment où est mis sur pied un système de compensation horizontale ou verticale pour les familles, il y a inévitablement influence sur la natalité. Si l'on croit, bien sûr, que la natalité peut être influencée par des considérations financières. L'objectif démographique, c'est-à-dire influencer sur la formation et l'agrandissement des familles et cela soit dans le sens d'un ralentissement (politique néo-malthusienne), soit dans le sens d'un encouragement (politique nataliste), qu'il soit avoué ou non, implique des arbitrages pour que les effets souhaités se réalisent. L'influence sur la natalité sera bien évidemment d'autant plus grande que les aides sont importantes.

Une politique nataliste non biaisée s'appuierait sur un système de compensation horizontale, puisque le but d'un tel système consiste précisément à supprimer les handicaps financiers liés à la venue d'un enfant. La suppression totale de ces handicaps correspondrait à un état où la décision concernant la fécondité serait débarrassée de tous ses freins. Il n'est pas besoin de souligner que nous sommes actuellement très éloignés de cette situation. On peut considérer qu'une telle politique n'est pas biaisée puisqu'une stricte compensation horizontale aide toutes les familles dans des proportions semblables. À partir du moment où l'on introduit la notion de redistribution verticale et la notion de besoins normatifs à satisfaire, l'effet nataliste va se trouver biaisé. À cet égard, il ne s'agit pas à proprement parler d'une véritable politique nataliste: la politique familiale, selon cette logique, se borne à compenser des situations financières, associées à la présence d'enfants, que la société juge anormale. La natalité est considérée comme une donnée exogène, un fait acquis dont on se propose de corriger les effets. Pour qu'on puisse véritablement parler de politique nataliste, il faut qu'il y ait volonté collective et donc incitation. À partir du moment où l'on parle d'incitation, la natalité devient un élément

endogène de la politique familiale. Par les stratégies qu'elle met sur pied, la politique familiale s'efforce alors d'agir sur les comportements. Mais la logique de l'incitation est tout à fait différente de la logique de la compensation des charges familiales. À la limite, les mesures d'incitation peuvent entièrement s'opposer aux mesures de compensation. C'est le cas par exemple des aides à la naissance du troisième enfant dans la politique familiale française où l'aide est particulièrement importante pour cet enfant alors que le coût de cet enfant est plus faible que pour les deux précédents.

À l'heure actuelle, la politique familiale a clairement choisi la logique de la compensation plutôt que celle de l'incitation¹¹. On peut sans doute trouver ici une explication à la relative inefficacité, ou l'absence de volonté, à corriger la tendance structurelle des comportements de fécondité qui vont dans le sens de la dénatalité. *Les causes de la baisse de la fécondité* sont bien connues, de façon générale. Grâce à une meilleure maîtrise de la contraception, le nombre d'enfants non désirés a diminué. Mais le nombre d'enfants désirés a aussi baissé, notamment, à cause de facteurs économiques, comme l'augmentation des niveaux de vie qui entraîne une élévation des charges pécuniaires et non pécuniaires liées à la présence des enfants. Les coûts directs et les manques à gagner associés à la venue d'un enfant supplémentaire n'ont pas donné lieu à une compensation financière plus favorable de la part de la politique familiale, mais elle s'est plutôt détériorée en termes réels dans le temps. En outre, les Canadiens et les Québécois se marient moins qu'avant, ils ont moins d'enfants lorsqu'ils se marient ou décident de ne pas en avoir et les couples se désunissent plus¹². Ces comportements expliquent le régime de basse fécondité au Canada et au Québec, et ils conduisent à terme, du moins au Québec, à une dépopulation et à un accroissement significatif de l'âge médian de la population¹³.

Les enjeux de la baisse de la fécondité pour leur part sont plus difficiles à cerner¹⁴. Il faut d'abord souligner qu'à court terme la baisse de la fécondité peut être une aubaine pour la société qui voit les charges liées aux enfants s'alléger: moins de congés de maternité, moins de dépenses de santé en faveur des mères et de leurs enfants, moins d'allocations familiales. Par ailleurs, les familles qui ne s'élargissent pas évitent une dégradation de leur niveau de vie, voire l'améliorent car la mère peut

11. Par sa décision récente d'ajouter à ses allocations familiales des allocations à la naissance, pour les jeunes enfants, plus que proportionnelles pour les enfants de rang élevé, le gouvernement du Québec fait bande à part au Canada. Il est manifeste qu'on souhaite voir jouer à ces allocations un rôle d'incitation à la natalité.

12. Voir Dumas (1987) pour une présentation exhaustive de ces tendances.

13. Le Québec a les plus faibles taux de primo-nuptialité et de fécondité au pays. Il est probablement aux tous derniers rangs lorsqu'on compare ces indicateurs à ceux des autres pays développés.

14. La question de «l'optimum social de population» est un sujet complexe (voir, par exemple, Nerlove *et al.* 1987). Sur le plan théorique, on peut concevoir des subventions et des mesures fiscales qui conduisent les couples à avoir autant d'enfants qu'il est désirable socialement (Cigno, 1983). On se contentera ici de souligner des arguments qui n'impliquent pas nécessairement la non-coïncidence des choix démographiques privés et l'optimum social de population.

travailler plus facilement, ce qui est souvent vu, de plus, comme un progrès de la condition féminine. À long terme, en revanche, la prolongation de ce régime de très basse fécondité aboutirait aux yeux de certains, à un «véritable désastre». Cependant, le volume global de la population québécoise est moins en cause que sa structure d'âge et les à-coups dans ce domaine. Il est difficile de dire quelle serait «la population optimale» pour une société comme le Québec; bien que, sur l'échiquier démo-politique canadien, le poids démographique de chaque province n'est pas une variable négligeable. En revanche, la question de la structure d'âge fournit des arguments décisifs pour endiguer le recul actuel de la fécondité au Québec. Le problème du financement des retraites n'est que partiellement en cause. Le véritable enjeu est la déformation actuelle de la structure d'âge, dans le sens du vieillissement. Une population qui vieillit implique un moindre renouvellement des actifs âgés par des actifs jeunes, et donc moins d'injections, dans l'appareil tant social que productif, d'innovations, de techniques nouvelles, de savoirs frais et d'idées novatrices. On sait l'importance que revêt pour l'avenir à long terme d'une société, dans le contexte actuel de compétitivité, ses capacités d'adaptation, de transformation et d'innovation. Les gouvernements peuvent certainement jouer un rôle de leadership dans l'évolution des attitudes sociales et des choix socio-économiques à cet égard, même si cet effort n'est pas une garantie de succès et soulève des questions difficiles dans une société pluraliste. Il est bien possible que les gouvernements ne puissent influencer la venue des enfants et encore moins les circonstances de leur naissance. Cependant, ils peuvent au moins faire une différence dans l'histoire de vie des enfants.

3. MESURE DU STATUT ÉCONOMIQUE DES FAMILLES: DONNÉES, MÉTHODES ET INDICATEURS

Depuis 1951, Statistique Canada recueille systématiquement, à l'aide de l'*Enquête sur les finances des consommateurs* (l'*EFC*), des données sur la source des revenus de ménages canadiens représentatifs de l'ensemble de la population ainsi que sur leurs caractéristiques socio-économiques¹⁵. Depuis 1971, les microdonnées de ces enquêtes sont disponibles et permettent aux chercheurs une marge de manœuvre importante dans le choix des mesures de revenu ou des critères socio-démographiques d'agrégation des unités. Les unités familiales retenues ici pour fins de comparaison sont les familles formées de couples¹⁶ sans (avec) enfant(s) et les familles monoparentales. On distingue aussi parmi ces dernières le sexe du chef et chez les familles avec enfants leur nombre¹⁷.

Le tableau 1 présente un indicateur de bien-être économique traditionnel, pour différentes années et pour les catégories de famille retenues, soit le revenu familial total moyen. Il comprend les gains totaux des membres de la famille, le revenu total

15. On trouvera au catalogue 13-207 de Statistique Canada une description de l'enquête, une définition de ses variables et de son champ d'observation.

16. Soulignons que l'*EFC* considère comme formant un couple les personnes vivant en union consensuelle, peu importe leur état civil.

17. Sauf au Québec où les effectifs des familles monoparentales ayant pour chef un homme sont statistiquement non significatifs.

TABLEAU 1

REVENU FAMILIAL TOTAL MOYEN DES FAMILLES SANS (AVEC) ENFANT(S), CANADA ET QUÉBEC, 1971-1987

	1987	1985	1982	1981	1977	1973	1971
CANADA							
1. Couples sans enfant	38 158	33 879	29 455	26 876	17 209	10 741	8 808
(% de la ligne 1)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)
2. Couples avec 1 enfant	47 404	42 677	35 203	32 267	20 766	13 137	10 332
(% de la ligne 1)	(124)	(126)	(120)	(120)	(121)	(122)	(117)
3. Couples avec 2 enfants	50 380	44 262	37 198	34 229	22 591	13 951	11 229
(% de la ligne 1)	(132)	(131)	(126)	(127)	(131)	(130)	(128)
4. Couples avec 3 enfants ou +	51 079	43 923	38 283	35 060	23 629	14 284	11 201
(% de la ligne 1)	(134)	(130)	(130)	(131)	(137)	(133)	(127)
5. Tous les couples avec enfants	49 784	43 740	36 812	33 895	22 376	13 886	10 963
(% de la ligne 1)	(131)	(129)	(125)	(126)	(130)	(129)	(125)
6. Familles monoparentales hommes	37 869	32 437	27 579	26 896	17 811	11 214	8 631
(% de la ligne 1)	(99)	(96)	(94)	(100)	(104)	(104)	(97)
7. Familles monoparentales femmes	23 107	20 019	17 143	16 680	10 912	6 841	5 486
(% de la ligne 1)	(61)	(59)	(58)	(62)	(63)	(104)	(62)
8. Toutes les familles avec enfants	45 998	39 939	33 873	31 466	20 969	13 127	10 356
(% de la ligne 1)	(121)	(118)	(115)	(117)	(122)	(122)	(118)
QUÉBEC							
1. Couples sans enfant	34 826	32 117	27 242	24 843	16 626	9 731	8 408
(% de la ligne 1)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)
2. Couples avec 1 enfant	43 400	38 553	33 209	29 247	18 829	12 477	9 710
(% de la ligne 1)	(125)	(120)	(122)	(118)	(113)	(128)	(116)
3. Couples avec 2 enfants	47 449	41 057	34 309	31 932	20 941	13 236	10 614
(% de la ligne 1)	(136)	(128)	(126)	(129)	(126)	(136)	(126)
4. Couples avec 3 enfants ou +	47 532	40 832	37 279	32 639	23 396	13 194	10 786
(% de la ligne 1)	(137)	(127)	(137)	(131)	(141)	(136)	(128)
5. Tous les couples avec enfants	46 294	41 110	34 534	31 277	21 014	13 040	10 443
(% de la ligne 1)	(133)	(125)	(127)	(126)	(126)	(134)	(124)
7. Familles monoparentales femmes	21 482	19 278	15 050	16 587	11 056	7 043	5 852
(% de la ligne 1)	(62)	(60)	(55)	(67)	(67)	(72)	(70)
8. Toutes les familles avec enfants	42 397	36 222	31 685	29 080	19 702	12 383	9 913
(% de la ligne 1)	(122)	(113)	(116)	(117)	(119)	(127)	(118)

SOURCE: Voir la note 18 et le texte pour les définitions.

de placements, le total des transferts monétaires gouvernementaux et les autres revenus en espèces¹⁸. De plus, le tableau donne les ratios en pourcentage du revenu des différentes catégories de famille avec enfants par rapport au revenu des familles où il n'y a pas d'enfant de présent.

Ces ratios peuvent s'interpréter comme un indicateur relatif du statut économique des familles avec enfants par rapport au statut des familles sans enfant. Pour la période 1971-1987, on observe une hausse importante du revenu nominal de toutes les catégories de famille qui s'est traduite de façon générale par un écart relatif (des ratios en pourcentage) du revenu des familles avec enfants sur celui des familles sans enfant plus élevé¹⁹. On remarque également que le niveau de revenu relatif des familles avec enfants croît avec le nombre d'enfants mais que la différence est faible entre celles avec deux enfants et trois enfants ou plus²⁰. Le revenu moyen des familles monoparentales à chef féminin est inférieur d'environ 40% (55%) à celui des couples sans (avec) enfant(s). La situation des revenus au Québec se démarque de celle de l'ensemble du Canada par une différence dans les niveaux nominaux de revenu d'environ 10% ces dernières années (au début de la période ces disparités étaient moins importantes). En ce qui touche aux différences relatives de statut économique entre les catégories de famille, on ne discerne pas de tendances systématiques par rapport au Canada, si ce n'est des écarts légèrement moins prononcés en moyenne sur l'ensemble de la période pour les couples avec deux enfants ou plus et des écarts plus accentués pour les familles monoparentales à chef féminin.

Le tableau 2 complète cette première analyse du statut économique des familles en présentant le pourcentage des familles sous les seuils de faible revenu de Statistique Canada²¹. Il y a une réduction tendancielle très nette de l'incidence de la pauvreté chez les familles sans enfant alors que sous cet aspect la situation des familles avec enfants est demeurée plutôt stationnaire. Elle varie selon la conjoncture économique, avec une dégradation marquée en 1982 et une amélioration, après la reprise, à partir de 1985. Il apparaît qu'en 1987 l'incidence de la pauvreté est plus élevée chez toutes les familles avec enfants, sauf au Québec pour celles formées d'un couple avec deux enfants. Entre 1971 et 1981, le taux de pauvreté chez les couples avec un ou deux enfants était inférieur au taux des couples sans enfant, ce qui n'est plus le cas après 1981. Le fait d'avoir trois enfants ou plus ou d'être une

18. À moins d'indications contraires, tous les calculs sont des auteurs et les données proviennent des bandes de microdonnées, Familles économiques (sauf pour 1971 où la bande porte sur les familles de recensement) de Statistique Canada, la dernière disponible étant l'édition de 1988 portant sur le revenu de 1987.

19. L'année 1971 n'est pas tout à fait comparable aux autres dans la mesure où les données portent sur les familles de recensement pas opposition aux familles économiques. Ceci a pour effet d'accroître quelque peu le nombre d'unités familiales et de réduire le revenu moyen. Nous avons néanmoins conservé cette année afin d'allonger le période d'observation.

20. Le nombre moyen d'enfants dans les familles avec trois enfants ou plus était en 1987 au Canada (Québec) de 3,4 (3,3) et en 1973, 3,9 et 4,0.

21. Ces seuils ont été révisés dans le temps. Les taux de pauvreté de l'année 1987 sont calculés sur la base des seuils révisés de 1986; ceux des années 1985, 1982 et 1981 selon les seuils révisés de 1978; et ceux des années 1977, 1973 et 1971 selon les seuils de 1969.

TABLEAU 2

POURCENTAGE DES FAMILLES SOUS LES SEUILS DE FAIBLES REVENUS, CANADA ET QUÉBEC, 1971-1987

	1987	1985	1982	1981	1977	1973	1971
CANADA							
1. Couples sans enfant	7,5	7,8	7,7	8,3	11,3	13,6	13,6
2. Couples avec 1 enfant	8,2	8,3	9,6	7,8	6,5	7,8	9,7
3. Couples avec 2 enfants	7,6	9,1	9,0	7,6	6,0	8,3	9,6
4. Couples avec 3 enfants ou +	13,0	16,1	14,5	12,9	8,8	13,3	14,1
5. Tous les couples avec enfants	8,8	10,1	10,6	8,9	7,0	9,9	11,4
6. Familles monoparentales hommes	14,2	19,7	19,6	13,9	11,7	12,5	22,4
7. Familles monoparentales femmes	43,5	48,0	47,0	42,8	43,8	46,5	45,1
8. Toutes les familles avec enfants	13,5	16,1	15,8	13,5	11,4	13,6	15,0
QUÉBEC							
1. Couples sans enfant	10,8	8,8	10,1	11,1	10,8	14,8	12,9
2. Couples avec 1 enfant	11,5	10,3	11,1	9,8	8,2	9,7	8,6
3. Couples avec 2 enfants	8,1	11,1	11,5	9,6	7,6	10,7	9,4
4. Couples avec 3 enfants ou +	15,2	16,8	13,8	15,8	11,6	17,2	15,3
5. Tous les couples avec enfants	10,3	11,9	11,9	11,2	9,0	12,8	11,5
7. Familles monoparentales femmes	48,8	51,0	53,5	43,3	46,4	42,2	39,7
8. Toutes les familles avec enfants	15,9	18,9	17,7	15,9	13,5	15,8	14,8

SOURCE: Voir la note 18 et le texte pour les définitions.

famille monoparentale accroît sensiblement l'incidence d'être parmi les familles pauvres. Au Québec, non seulement l'incidence de la pauvreté y est-elle plus grande mais aussi les différences relatives dans les taux de pauvreté entre familles sans et avec enfants sont plus prononcées en général qu'au Canada.

Le revenu total moyen des familles ne prend pas en considération qu'elles paient des impôts. Le revenu net disponible est un indicateur plus adéquat du bien-être économique que le revenu moyen, puisqu'il reflète la capacité à acheter des biens et des services. De plus, le revenu moyen ne tient pas compte du fait que les besoins des familles peuvent varier avec le nombre de personnes ou que la présence d'enfants entraîne des coûts supplémentaires. L'utilisation du revenu moyen revient à supposer que les enfants sont des «biens» de consommation, c'est-à-dire, de juger la décision d'avoir des enfants comme une décision économique rationnelle. Ainsi, on reconnaît que les enfants apportent des bénéfices non marchands et qu'ils accroissent le niveau de vie des parents au même titre que les produits de consommation, d'où des dépenses pécuniaires et non pécuniaires librement consenties par les parents pour avoir des enfants.

L'ajustement du revenu pour tenir compte du fait que les besoins varient avec la taille des familles se fait traditionnellement à l'aide d'une échelle d'équivalence²². Plusieurs sont disponibles et elles impliquent toutes un jugement de valeur. Selon un point de vue extrême²³, on peut soutenir que le revenu *per capita* ajuste les besoins selon la taille des familles. On suppose alors que le bien-être individuel est mesuré par la part du revenu familial auquel chaque membre peut prétendre. Mais, un tel ajustement néglige les économies d'échelle susceptibles d'être réalisées dans la production domestique et par la consommation commune des biens et des services. Nous utilisons plutôt l'échelle d'équivalence implicite dans les seuils de faible revenu de Statistique Canada pour ajuster le revenu des familles. Pour obtenir cet ajustement, le revenu d'une famille de taille donnée est divisé par le nombre relatif d'équivalents-adultes, normalisé sur la base d'une famille de trois personnes²⁴. C'est une hypothèse normative intermédiaire entre le revenu observé *per capita* et le revenu observé par famille, comme indicateurs de bien-être économique relativement aux besoins et aux économies d'échelle.

Les deux tableaux qui suivent présentent les résultats de ces modifications. Le tableau 3 prend en considération les impôts directs personnels et montre leur effet sur le statut économique des familles avec enfants par rapport à celui des familles sans enfant, à l'aide des ratios exprimés en pourcentage de leur revenu²⁵.

22. Sur cette question voir Pollak et Wales (1979) et Lazear et Michael (1980).

23. L'autre point de vue extrême consiste à ne pas ajuster le revenu car les enfants procurent aux parents de l'«utilité».

24. Le revenu d'un couple sans enfant est divisé par 0,75, celui d'un couple avec un enfant (ou d'une famille monoparentale avec deux enfants) par 1,0, celui d'une famille avec deux enfants par 1,15, avec trois enfants par 1,34, avec quatre enfants par 1,47 et avec cinq enfants par 1,61.

25. Le revenu net moyen est le revenu familial total moyen moins les impôts personnels. Les cotisations sociales pour les assurances publiques ne sont pas déduites parce qu'elles n'apparaissent pas explicitement dans les enquêtes de Statistique Canada. On peut défendre cette exclusion en supposant qu'elles servent à payer différentes formes de protection du revenu.

TABLEAU 3

REVENU FAMILIAL NET MOYEN DES FAMILLES SANS (AVEC) ENFANT(S), CANADA ET QUÉBEC, 1971-1987

	1987	1985	1982	1981	1977	1973	1971
CANADA							
1. Couples sans enfant	31 195	28 447	24 981	22 832	14 737	9 099	7 433
(% de la ligne 1)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)
2. Couples avec 1 enfant	38 146	35 137	29 395	26 919	17 608	11 021	8 729
(% de la ligne 1)	(122)	(124)	(118)	(118)	(120)	(121)	(117)
3. Couples avec 2 enfants	40 349	36 368	30 942	28 542	18 977	11 692	9 442
(% de la ligne 1)	(129)	(128)	(124)	(125)	(129)	(129)	(127)
4. Couples avec 3 enfants ou +	41 171	36 684	32 413	29 801	20 263	12 198	9 611
(% de la ligne 1)	(132)	(129)	(130)	(131)	(138)	(134)	(129)
5. Tous les couples avec enfants	40 059	36 127	30 829	28 432	18 976	11 732	9 312
(% de la ligne 1)	(128)	(127)	(123)	(125)	(129)	(129)	(125)
6. Familles monoparentales hommes	30 791	27 379	23 047	22 521	15 379	9 572	7 368
(% de la ligne 1)	(99)	(96)	(92)	(99)	(104)	(105)	(99)
7. Familles monoparentales femmes	20 275	17 801	15 498	14 926	9 880	6 209	4 962
(% de la ligne 1)	(65)	(63)	(62)	(65)	(67)	(68)	(67)
8. Toutes les familles avec enfants	37 241	33 191	28 524	26 517	17 869	11 135	8 829
(% de la ligne 1)	(119)	(117)	(114)	(116)	(121)	(122)	(119)
QUÉBEC							
1. Couples sans enfant	28 011	26 602	22 757	20 810	14 171	8 345	7 199
(% de la ligne 1)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)
2. Couples avec 1 enfant	34 786	31 471	27 278	24 261	16 027	10 551	8 277
(% de la ligne 1)	(124)	(118)	(120)	(117)	(113)	(126)	(115)
3. Couples avec 2 enfants	37 740	33 307	28 003	26 426	17 530	11 057	8 996
(% de la ligne 1)	(135)	(125)	(123)	(127)	(124)	(133)	(125)
4. Couples avec 3 enfants ou +	38 088	33 926	31 028	27 503	19 857	11 380	9 330
(% de la ligne 1)	(136)	(128)	(136)	(132)	(140)	(136)	(130)
5. Tous les couples avec enfants	37 049	32 810	28 434	26 039	17 756	11 083	8 953
(% de la ligne 1)	(132)	(123)	(125)	(125)	(125)	(133)	(124)
7. Familles monoparentales femmes	18 750	17 066	13 640	14 653	9 848	6 378	5 273
(% de la ligne 1)	(67)	(64)	(60)	(70)	(70)	(76)	(73)
8. Toutes les familles avec enfants	34 156	29 855	26 271	24 333	16 736	10 567	8 530
(% de la ligne 1)	(122)	(112)	(115)	(117)	(118)	(127)	(119)

SOURCE: Voir la note 18 et le texte pour les définitions.

Il ressort que, compte tenu des niveaux de revenu relatif indiqués au tableau 1, les écarts relatifs de bien-être entre les familles sans (avec) enfant(s) se réduisent, en utilisant comme indicateur le revenu net, pour toutes les configurations familiales (à une ou deux exceptions près) sauf pour les familles monoparentales. En d'autres mots, le régime fiscal prélève plus d'impôts auprès des familles avec enfants que chez les familles sans enfant. Ce fardeau fiscal direct plus élevé s'explique par le niveau général plus élevé de leur revenu ainsi que par la progressivité générale des impôts directs. Au Canada, il y a un glissement très net entre les premières années (1971-1973) et les dernières (1985-1987): les impôts atténuent les écarts, plutôt que de les accroître, en faveur des familles avec enfants. Au Québec, le glissement est moins apparent. Par contre, les régimes fiscaux existant en 1987, à la différence de ceux du Canada, modifient marginalement à la baisse (sauf pour les familles monoparentales) les niveaux du revenu relatif des familles avec enfants.

Le tableau 4 présente le revenu familial moyen après impôts personnels et après ajustement pour l'échelle d'équivalence. Il est clair, selon cet indicateur, que la position relative de bien-être économique des familles avec enfants par rapport à celle des couples sans enfant, telle que mesurée par les ratios entre leur revenu, s'inverse complètement. Le fait de tenir compte des «besoins» des familles avec enfants et des impôts personnels payés indique que leur revenu relatif est bien inférieur à celui des couples sans enfant, contrairement à ce que laisse entendre les revenus relatifs observés, sans la considération normative des «besoins», (tableau 1). Ces résultats montrent que, indépendamment de la question de la rationalité des choix de fécondité, la présence d'enfants implique des sacrifices financiers qui augmentent avec le nombre d'enfants. La situation au Québec se distingue de celle du Canada puisqu'on constate, à partir de 1985, une diminution importante des écarts relatifs de bien-être entre les familles avec enfants et sans enfant. Cependant, on ne retrouve pas les positions relatives observées sur la base des revenus moyens calculés au tableau 1.

4. PAUVRETÉ ET AISANCE RELATIVES DES FAMILLES SANS (AVEC) ENFANT(S)

On peut pousser l'analyse plus loin en mesurant les positions économiques relatives sur l'ensemble de l'échelle des revenus²⁶. Pour ce faire, nous n'avons d'abord retenu que les familles ayant un chef de 60 ans ou moins afin d'éliminer l'effet apparent de revenu associé à l'âge (départ des enfants, régimes de retraite, etc.). Puis, nous avons classé toutes les familles selon leur revenu net ajusté afin de trouver le revenu médian et divisé la population selon le pourcentage cumulatif de familles ayant un *revenu net ajusté* inférieur ou supérieur à une proportion donnée du *revenu net ajusté médian*. Quatre points de repère relatifs du bien-être économique sont fixés²⁷: 1. la proportion des familles ayant un revenu égal ou inférieur à 50%

26. Cette idée vient de Smeeding (1988) qui fait une telle comparaison pour plusieurs pays, dont le Canada, pour une année donnée.

27. Ces bornes sont évidemment arbitraires.

TABLEAU 4

REVENU FAMILIAL NET AJUSTÉ DES FAMILLES SANS (AVEC) ENFANT(S), CANADA ET QUÉBEC, 1971-1987

	1987	1985	1982	1981	1977	1973	1971
CANADA							
1. Couples sans enfant	41 593	37 929	33 308	30 443	18 894	11 666	9 530
(% de la ligne 1)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)
2. Couples avec 1 enfant	37 609	34 721	29 155	26 710	17 465	10 930	8 677
(% de la ligne 1)	(90)	(92)	(88)	(88)	(92)	(94)	(91)
3. Couples avec 2 enfants	34 863	31 522	26 809	24 740	15 906	9 810	7 915
(% de la ligne 1)	(84)	(83)	(81)	(81)	(84)	(84)	(83)
4. Couples avec 3 enfants ou +	29 698	26 453	23 307	21 428	14 484	8 616	6 755
(% de la ligne 1)	(71)	(70)	(70)	(70)	(77)	(74)	(71)
5. Tous les couples avec enfants	35 091	31 752	26 846	24 717	15 921	9 756	7 712
(% de la ligne 1)	(84)	(84)	(81)	(81)	(84)	(84)	(81)
6. Familles monoparentales hommes	35 644	32 212	26 288	25 919	16 391	10 234	8 156
(% de la ligne 1)	(86)	(85)	(79)	(85)	(87)	(88)	(86)
7. Familles monoparentales femmes	22 869	20 527	17 525	16 721	10 575	6 507	5 223
(% de la ligne 1)	(55)	(54)	(53)	(55)	(56)	(56)	(55)
8. Toutes les familles avec enfants	33 824	30 097	25 545	23 689	15 376	9 435	7 462
(% de la ligne 1)	(81)	(79)	(77)	(78)	(81)	(81)	(78)
QUÉBEC							
1. Couples sans enfant	35 457	35 470	30 343	27 746	18 168	10 698	9 229
(% de la ligne 1)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)
2. Couples avec 1 enfant	34 343	31 130	27 042	24 048	15 855	10 417	8 231
(% de la ligne 1)	(97)	(88)	(89)	(87)	(87)	(97)	(89)
3. Couples avec 2 enfants	32 662	28 837	24 257	22 877	14 674	9 265	7 520
(% de la ligne 1)	(92)	(81)	(80)	(83)	(81)	(87)	(82)
4. Couples avec 3 enfants ou +	29 637	24 538	22 250	19 699	14 097	7 959	6 480
(% de la ligne 1)	(84)	(69)	(73)	(71)	(78)	(74)	(70)
5. Tous les couples avec enfants	33 150	29 001	24 858	22 650	14 872	9 138	7 304
(% de la ligne 1)	(99)	(82)	(82)	(82)	(82)	(85)	(79)
7. Familles monoparentales femmes	20 590	19 555	15 357	16 412	15 505	6 614	5 449
(% de la ligne 1)	(62)	(55)	(51)	(59)	(58)	(67)	(59)
8. Toutes les familles avec enfants	31 323	27 316	23 557	21 784	14 412	8 897	7 117
(% de la ligne 1)	(88)	(77)	(78)	(79)	(79)	(83)	(77)

SOURCE: Voir la note 18 et le texte pour les définitions.

du revenu médian; 2. un revenu supérieur à 50% du revenu médian mais inférieur au revenu médian; 3. un revenu égal ou supérieur au revenu médian mais inférieur à 150% du revenu médian; 4. un revenu supérieur à 150% du revenu médian. Ces proportions définissent des seuils donnant un contenu empirique approximatif aux concepts, véhiculés dans l'opinion publique, de la classe «pauvre», de la classe «riche» et des classes «moyennes» modeste et aisée. Cette dernière classe implique que pour en faire partie il faut avoir un revenu net ajusté au moins égal ou supérieur au revenu médian net ajusté.

Le tableau 5 présente les résultats de ce calcul pour six groupes de familles: l'ensemble des familles sans distinction quant à l'absence ou la présence d'enfants ou l'âge du chef de famille et cinq catégories de familles sous la réserve que l'*âge du chef* soit égal ou inférieur à 60 ans (les couples sans enfant, les couples avec un, deux et trois enfants ou plus, les familles monoparentales).

La première partie du tableau identifie la proportion de familles «pauvres». De façon générale, les couples sans enfant et les couples avec un ou deux enfants s'en tirent beaucoup mieux que l'ensemble des familles. Les couples sans enfant sont les plus susceptibles de ne pas faire partie de la population pauvre.

Le statut de famille monoparentale, comme on s'y attend, se caractérise par une incidence élevée de pauvreté. En effet, plus de 40% d'entre elles sont pauvres comparativement à moins de 8% pour les couples avec un enfant; leur taux de pauvreté est quatre fois plus élevé que celui de l'ensemble des familles et sept fois plus élevé que celui des couples sans enfant; toutefois, ces familles s'en tirent un peu mieux au Canada qu'au Québec, ces dernières années.

La présence d'un ou deux enfants augmente légèrement le taux de pauvreté des couples par rapport au taux des couples sans enfant (au Québec en général l'augmentation est cependant plus marquée), quoique le taux reste inférieur à celui de l'ensemble des familles. Par contre, les couples avec trois enfants ou plus voient leur situation économique se détériorer dans la mesure où leur taux de pauvreté double à toute fin pratique par rapport à celui des couples sans enfant. Enfin, on constate que l'année 1981 marque la fin d'une période de baisse relative de la pauvreté des familles et des couples, puisque la pauvreté relative a augmenté dans les années qui ont suivi.

La deuxième partie du tableau 5 permet de voir la proportion des familles qui sans être nécessairement pauvres font partie de la classe moyenne modeste. Le pourcentage des couples sans enfant dont le revenu net ajusté se situe entre 50% et 100% du revenu médian (pourcentage qui croît subitement en 1987) est nettement inférieur à la moyenne de l'ensemble des familles. En revanche, les couples avec deux enfants ou plus sont beaucoup plus nombreux dans cette «classe» de bien-être que la moyenne des familles, la proportion des familles avec un enfant étant légèrement inférieure à cette moyenne. En additionnant les pourcentages des deux premières parties du tableau — et par définition 50% de toutes les familles sont en deçà du revenu médian — il apparaît que plus de la moitié des familles ayant deux

TABLEAU 5

POSITION RELATIVE DES FAMILLES ORDONNÉES SELON LE REVENU
NET AJUSTÉ ET SELON LA CATÉGORIE, CANADA ET QUÉBEC, 1971-1987

Année	Couples sans enfant	Couples avec 1 enfant	Couples avec 2 enfants	Couples avec 3 enfants ou plus	Familles mono- parentales	Toutes les familles
CANADA						
1. Proportion ayant moins de la moitié du revenu médian* (en pourcentage)						
1987	7,0	7,4	7,8	12,5	43,5	10,9
1985	5,5	7,6	8,7	16,6	44,3	12,0
1982	5,9	8,3	8,4	14,4	42,1	11,8
1981	5,2	7,2	7,8	13,8	38,5	11,4
1977	5,4	7,8	8,0	12,2	43,3	13,4
1973	5,2	6,9	7,8	13,6	43,0	12,7
1971	7,6	8,3	9,3	14,9	47,5	14,3
2. Proportion ayant entre 50% et 100% du revenu médian (en pourcentage)						
1987	24,6	34,1	42,5	45,9	33,8	39,1
1985	20,4	32,6	41,4	49,0	34,5	32,0
1982	19,7	35,8	42,6	50,4	36,0	38,2
1981	18,9	33,8	43,9	53,0	35,9	38,6
1977	17,8	32,1	44,9	48,5	31,3	36,6
1973	16,7	33,7	42,7	49,6	34,7	37,3
1971	15,1	29,4	39,3	47,7	32,6	35,7
3. Proportion ayant entre 100% et 150% du revenu médian (en pourcentage)						
1987	31,1	35,7	33,8	27,4	16,6	29,7
1985	32,1	36,4	34,5	25,0	15,2	29,4
1982	31,0	34,2	34,1	25,6	15,7	29,2
1981	31,0	38,1	33,1	23,2	18,4	28,9
1977	32,8	38,2	33,1	28,2	14,6	29,7
1973	32,1	36,1	34,8	27,0	15,9	29,6
1971	27,6	37,4	35,0	27,3	12,9	28,1
4. Proportion ayant au-delà de 150% du revenu médian (en pourcentage)						
1987	37,3	22,7	15,9	12,2	6,1	20,3
1985	42,0	23,3	15,5	9,4	6,0	20,6
1982	43,4	21,6	14,9	9,5	6,1	20,8
1981	45,6	20,9	15,2	10,0	7,2	21,1
1977	44,0	22,0	14,0	11,1	7,9	20,3
1973	46,0	23,4	14,7	9,8	6,3	20,4
1971	49,8	24,9	16,4	10,1	7,0	21,9

* Les revenus nets ajustés médians sont: 32 161\$ (1987); 29 233\$ (1985); 25 281\$ (1982); 23 301\$ (1981); 15 183\$ (1977); 9 230\$ (1973); 7 219\$ (1971).

TABLEAU 5 (suite)

Année	Couples sans enfant	Couples avec 1 enfant	Couples avec 2 enfants	Couples avec 3 enfants ou plus	Familles mono- parentales	Toutes les familles
QUÉBEC						
1. Proportion ayant moins de la moitié du revenu médian* (en pourcentage)						
1987	7,2	7,9	6,1	12,8	46,9	10,9
1985	4,6	6,8	8,0	13,4	44,5	12,1
1982	6,0	7,5	8,2	11,1	47,3	11,6
1981	5,9	7,2	7,6	13,0	40,9	11,7
1977	4,8	8,4	8,9	12,2	43,3	12,8
1973	5,5	5,4	7,0	13,4	34,1	11,6
1971	7,2	7,6	9,2	15,4	46,3	14,2
2. Proportion ayant entre 50% et 100% du revenu médian (en pourcentage)						
1987	27,9	36,0	42,0	44,4	29,9	39,0
1985	18,9	35,7	41,8	51,7	33,6	37,9
1982	21,9	34,2	43,3	49,5	34,1	38,4
1981	17,9	36,6	43,9	52,3	33,0	38,3
1977	16,4	34,2	46,7	45,1	29,8	37,2
1973	17,4	34,1	42,8	51,3	38,1	33,3
1971	11,7	31,5	39,8	46,9	30,9	35,7
3. Proportion ayant entre 100% et 150% du revenu médian (en pourcentage)						
1987	30,9	34,5	36,3	27,5	16,7	30,5
1985	35,6	36,5	35,9	26,3	15,9	30,7
1982	29,8	35,2	34,8	30,2	11,9	29,6
1981	30,4	35,1	33,1	25,6	28,8	29,1
1977	33,9	38,7	31,5	30,2	20,0	30,4
1973	31,8	36,2	33,7	25,2	19,2	29,1
1971	31,1	35,4	33,3	26,2	14,1	27,7
4. Proportion ayant au-delà de 150% du revenu médian (en pourcentage)						
1987	34,0	21,6	15,4	15,3	6,6	19,6
1985	41,0	21,0	14,3	8,6	6,0	19,3
1982	42,3	23,1	13,7	9,3	6,6	20,4
1981	45,8	21,1	15,4	9,1	7,3	20,9
1977	44,9	18,6	12,9	12,5	6,9	19,6
1973	45,3	24,3	16,6	10,1	8,6	20,4
1971	49,9	25,5	17,7	11,6	8,8	22,3

* Les revenus nets ajustés médians sont: 29 633\$ (1987); 27 077\$ (1985); 23 066\$ (1982); 21 267\$ (1981); 14 344\$ (1977); 8 549\$ (1973); 6 776\$ (1971).

SOURCE: Voir la note 18 et le texte pour les définitions.

enfants ou plus sont sous la médiane. Dans le cas des familles monoparentales, plus de 75% d'entre elles sont sous le revenu médian contre moins de 25% pour les couples sans enfant et environ 40% pour les couples avec un enfant. Le relation positive entre la présence d'enfants (et leur nombre) et la probabilité moyenne pour les couples sans (avec) enfant(s) d'être sous le revenu médian semble être remarquablement stable sur la période analysée.

Pour leur part, les deux dernières parties du tableau 5 permettent d'analyser de façon analogue les catégories de famille ayant un revenu égal ou supérieur au revenu médian. La troisième partie du tableau 5 indique les pourcentages de familles et de couples qu'on pourrait considérer à l'aise en termes de bien-être économique. La quatrième partie identifie les pourcentages des catégories de famille faisant partie de la classe «riche».

En moyenne, près de 75% des couples sans enfant ont un niveau de revenu relatif supérieur au revenu médian et plus de 40% d'entre eux, en faisant abstraction de l'année 1987²⁸, ont une position relative dans l'échelle des revenus permettant un bien-être matériel pouvant être qualifié de très confortable. Ils sont deux fois plus nombreux dans cette situation que l'ensemble des familles et des couples avec un enfant, trois fois plus nombreux que les couples avec deux enfants et près de quatre fois plus nombreux que les couples avec trois enfants ou plus. Dans la troisième classe de bien-être, on trouve proportionnellement plus de couples avec un enfant et un nombre non négligeable de couples avec deux enfants, alors que les couples sans enfant sont fortement concentrés dans la quatrième classe de bien-être.

À l'examen des quatre classes relatives de revenu, on constate qu'en majorité, un type particulier de familles appartient à une position précise (selon un ordre ascendant): la majorité des familles monoparentales occupe la première et la plus faible en terme de revenu relatif, suivent dans la deuxième les couples avec deux ou trois enfants, puis la majorité des couples avec un enfant se trouve dans la troisième et enfin les couples sans enfant sont surtout dans la classe de revenu relatif la plus élevée.

La dernière partie du tableau 5 met en évidence l'existence d'une relation négative entre la présence d'enfants (et d'un deuxième adulte) et le pourcentage des familles avec un revenu supérieur à 150% du revenu médian net ajusté. Il est clair que la décision d'avoir des enfants réduit substantiellement la possibilité pour une famille de vivre selon des standards élevés d'aisance matérielle. Seuls les couples avec un enfant peuvent espérer en moyenne faire aussi bien à cet égard que l'ensemble des familles, c'est-à-dire qu'une famille sur cinq, approximativement, court la chance d'obtenir un niveau de vie relativement très élevé. Ces résultats

28. L'année 1987 montre que la répartition en pourcentage des couples sans enfant entre les quatre classes de bien-être s'est modifiée substantiellement, tant au Canada qu'au Québec. Les informations contenues aux tableaux 1 et 3 montrent que ces changements s'expliquent en partie par une croissance plus lente du revenu de ces familles (et donc indirectement par la reprise économique et par l'augmentation du travail chez les couples avec enfants) et en partie par un accroissement de leurs impôts directs (lié aux dispositions de la fiscalité des particuliers).

suggèrent que dans le passé récent le chemin le plus sûr pour accéder à l'aisance matérielle ne passait pas par la décision d'avoir des enfants²⁹.

5. CONCLUSION

On peut tirer de cet exercice de comparaison des niveaux relatifs de bien-être économique des familles deux conclusions et deux considérations qui pourraient guider l'orientation de la politique familiale.

Premièrement, un nombre non négligeable de familles avec enfants vit avec un revenu qui implique un manque de ressources en comparaison avec les normes de consommation dans une économie industrielle développée. Cet état de fait implique un sous-investissement de la part de la société dans le développement de ses enfants. Le phénomène des familles monoparentales, redevable à la séparation des couples et dans une moindre mesure aux naissances hors mariage et au veuvage, implique qu'en termes de revenu relatif la majorité de ces familles sont sous la médiane. Elles courent un risque élevé d'être pauvres. Ce risque constitue sans doute un frein chez les femmes à la décision d'avoir des enfants. Le traitement que leur réserve le régime de sécurité du revenu et le régime de la fiscalité mérite d'être repensé conjointement avec des mesures obligeant les parents absents à plus de responsabilité financière.

Deuxièmement, on peut penser que les régimes de faible fécondité au Canada et au Québec sont associés avec la recherche d'une aisance matérielle relative alors que la décision d'avoir des enfants réduit considérablement la possibilité d'obtenir un niveau de vie élevé. Dans la mesure où la société voudrait contrer les faibles taux de natalité, il faudra agir sur l'arbitrage qui existe entre le travail des couples et les enfants. Le redressement de la fécondité impliquera beaucoup plus que des mesures destinées aux seules familles pauvres.

La présence d'enfants, surtout s'ils sont en bas âge, représente des coûts élevés pour une famille, non pas tant par les dépenses d'entretien ou de subsistance supplémentaires qu'ils entraînent, mais par le fait que la décision d'avoir un enfant implique généralement une interruption ou une diminution de la participation au marché du travail pour l'un des conjoints (le plus souvent la mère). Il peut y avoir aussi remise à plus tard de l'entrée sur le marché du travail et même retrait de celui-ci pour la mère, si elle décide d'avoir plusieurs enfants. Un retrait qui dure longtemps ou une entrée qui se fait plus tardivement réduit le capital humain accumulé ainsi que la possibilité d'acquérir les années d'expérience qui conduisent aux emplois les mieux rémunérés. En outre, même si la prestation de travail ne diminue pas, la présence d'enfants se traduit par une baisse du temps libre, une congestion des tâches et possiblement une réduction de l'ardeur au travail qui réduit les possibilités d'avancement professionnel.

29. Bien que les couples sans enfant identifiés au tableau 5 ont un chef de 60 ans ou moins, ceci n'implique pas nécessairement qu'ils n'ont pas eu ou n'auront pas d'enfants au cours de leur vie ni non plus qu'ils ne soutiennent pas des enfants ayant quitté le foyer familial.

La décision d'avoir moins (ou pas) d'enfants s'explique, comme le montre la littérature portant sur la démographie économique, par les arbitrages existant entre le revenu, l'emploi, le statut social et les enfants. Le point de référence dans les décisions de travail et de fécondité est naturellement la situation d'aisance économique relative des couples sans enfant. En outre, on peut penser que le risque non négligeable pour les femmes de devenir chef de famille monoparentale, avec une probabilité élevée d'être pauvre, pèse sur les décisions de fécondité. Avant de prendre la décision d'avoir un troisième enfant, la famille devra prendre la décision du premier puis du second enfant. Or, il faudra que ces décisions aient été prises dans de bonnes conditions, c'est-à-dire suffisamment tôt dans le temps et à un coût le plus faible possible, pour que se pose à un moment opportun la question du troisième enfant, d'où l'intérêt, au plan de l'incitation, d'aider les familles avec de jeunes enfants. Il ne faut cependant pas perdre de vue que le seul fait de la progressivité de l'aide selon le rang ne conduit pas nécessairement à l'efficacité des incitations.

L'accentuation du caractère progressif du régime d'imposition et de transferts, abstraction faite du problème des familles avec enfants à faible revenu, signifie une augmentation du fardeau que représente l'entretien des enfants. Même si on peut penser que les familles avec de jeunes enfants sont généralement au début de leur cycle de vie de travail avec, par conséquent, un potentiel de revenus à court terme plus modeste et sont donc moins susceptibles d'être touchées immédiatement par cette orientation de la politique familiale. Une telle politique, où les aides accordées aux familles sont fonction du revenu total des familles, pourrait être interprétée par les couples sans enfant et par les familles ayant déjà décidé d'avoir des enfants comme une diminution de l'intérêt social à accomplir des «tâches parentales». Il suit que la société aurait intérêt à ce que la politique familiale revienne à son objectif premier, soit la compensation horizontale des charges familiales.

BIBLIOGRAPHIE

- BECKER, G., (1988), «Family Economics and Macro Behavior», *American Economic Review*, 78, 1, 1-13.
- CIGNO, A., (1983), «On Optimal Family Allowances», *Oxford Economic Papers*, 35, 13-22.
- CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, (1989), «Le budget de 1989 et la politique sociale», ministère des Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.
- CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, (1988), «Profil de la pauvreté 1988», ministère des Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.
- CLOUTIER, P. et FORTIN, B., (1989), «Converting Exemptions and Deductions into Credits: An Economic Assessment», in J. MINTZ et J. WHALLEY eds. *The Economic Impacts of Tax Reform*, Canadian Tax Paper no. 84, Canadian Tax Foundation, Toronto.

- DUMAS, J., (1987), *La conjoncture démographique: Rapport sur l'état de la population du Canada 1986*, Statistique Canada, Catalogue 91-209, Ottawa.
- LAZEAR, E. et MICHAEL, R., (1980), «Family Size and the Distribution of Real Per Capita Income», *American Economic Review*, 70, 1, 91-107.
- MESSINGER, H., FEDYK, F. et ZEESMAN, A., (1988), «The Size and Distribution of the Poverty Gap in Canada: A Micro Analysis of Variations Among Demographic Groups», *Review of Income and Wealth*, 34, 3, 275-288.
- NERLOVE, M., RAZIN, A. et SADKA, E., (1987), *Household and Economy: Welfare Economics of Endogenous Fertility*, Academic Press.
- O'HIGGINS, M., (1988), «The Allocation of Public Resources to Children and the Elderly in OECD Countries», J. PALMER, T. SMEEDING et B. TORREY eds. *The Vulnerable*, The Urban Institute Press, Washington, D.C., 201-228.
- POLLAK, R. et WALES, T., (1979), «Welfare Comparisons and Equivalence Scales», *American Economic Review*, 69, 2, 216-221.
- POSTNER, H., (1989), «Estimation of Canadian Human Capital Stocks and Flows: What Can Be Done», Discussion Paper no. 365, Conseil économique du Canada, Ottawa.
- PRESTON, S., (1984), «Children and the Elderly: Divergent Paths for America's Dependents», *Demography*, 21, 435-457.
- SMEEDING, T., (1988-89), «Poverty, Affluence, and the Income Costs of Children: Cross-National Evidence from the Luxembourg Income Study (LIS)», *Journal of Post-Keynesian Economics*, 11, 2, 222-240.
- SMEEDING, T., TORREY, B. et REIN, M., (1988), «Patterns of Income and Poverty: The Economic Status of Children and the Elderly in Eight Countries», dans J. PALMER, T. SMEEDING et B. TORREY eds. *The Vulnerable*, The Urban Institute Press, Washington, D.C., 89-119.
- VAN OYEN, B., (1984), «L'effet de certains ajustements au seuil de faibles revenus de Statistique Canada sur l'incidence de la pauvreté: le cas des personnes âgées du Québec», *Cahiers techniques*, Bureau de la statistique du Québec, Québec.